Drôme (26) : deux employés des pompes funèbres volaient les biens des défunts et les revendaient sur Leboncoin. 3 ans de prison, dont 21 mois avec sursis probatoire, et interdiction d’exercer pendant cinq ans

31/07/2026 à 8h45



Deux jeunes employés des pompes funèbres ont été condamnés par le tribunal judiciaire de Valence, ce jeudi 30 juillet, pour avoir dépouillé des défunts lors de leurs interventions. Reconnus coupables de huit vols, ils écopent de trois ans de prison, dont 21 mois avec sursis probatoire, ainsi que d’une interdiction d’exercer dans le secteur funéraire pendant cinq ans.

« Abject », « horrible » : voilà les termes qui sont le plus revenus lors d’une audience en comparution immédiate, jeudi 30 juillet, au tribunal de Valence. Âgés de 21 et 22 ans, deux employés des pompes funèbres dépouillaient les défunts qu’ils venaient récupérer. Embauchés depuis octobre 2025, ils

revendaient notamment les biens dérobés sur Leboncoin. […]

Le Dauphiné

Merci à Turlututu2